











Politique des coupons-rabais

1. **Un seul** coupon par produit, **même si celui-ci est annoncé en** circulaire ou en promotion magasin.

Le coupon doit correspondre au produit acheté.

Si un client ou une cliente présente plusieurs coupons (téléchargés par Internet ou autres), chaque coupon doit être associé au produit indiqué sur le coupon.

Donc: Un coupon = un produit

- 2. Coupons de circulaire et autres coupons : Pour un même produit, le client ou la cliente a le droit de présenter un coupon plus avantageux que celui offert en circulaire, mais UN SEUL coupon (pour ce produit) sera accepté.
- 3. Aucun médicament en vente libre ne peut faire l'objet d'une réduction de prix sur présentation d'un coupon-rabais.
- 4. Le coupon doit être présenté/utilisé avant sa date d'expiration.
- 5. Les coupons d'une bannière autre qu'Uniprix ne peuvent être acceptés.
- 6. Un coupon n'est **jamais monnayable**, c'est-à-dire que lorsqu'un coupon est de valeur supérieure au prix du produit, vous **ne remettez pas la différence au client**.
- 7. Le coupon-rabais doit être échangeable au Québec.

Coupon Policy

 Only one coupon per item, even if the item is advertised in the flyer or discounted in stores.

The item purchased must match the coupon description.

If a customer presents more than one coupon (printed off the Internet or other), each coupon must match the item described on the coupon. General rule: **One coupon = one item**

- Flyer coupons and other coupons: Customers are allowed to redeem a coupon with a greater discount than the flyer coupon, but ONLY ONE coupon will be accepted for the same item.
- 3. Over-the-counter drugs cannot be subject to discounts using coupons.
- 4. Coupons must be presented/redeemed before their **expiration date**.
- 5. Coupons from other retailers will not be accepted.
- Coupons have no cash value. If the value of the coupon exceeds the purchase value of the item, do not give customers change or cash back for the difference.
- 7. Coupons must be redeemable in Quebec.

Politique des coupons-rabais

1. **Un seul** coupon par produit, **même si celui-ci est annoncé en** circulaire ou en promotion magasin.

Le coupon doit correspondre au produit acheté.

Si un client ou une cliente présente plusieurs coupons (téléchargés par Internet ou autres), chaque coupon doit être associé au produit indiqué sur le coupon.

Donc: Un coupon = un produit

- Coupons de circulaire et autres coupons : Pour un même produit, le client ou la cliente a le droit de présenter un coupon plus avantageux que celui offert en circulaire, mais UN SEUL coupon (pour ce produit) sera accepté.
- 3. Aucun médicament en vente libre ne peut faire l'objet d'une réduction de prix sur présentation d'un coupon-rabais.
- 4. Le coupon doit être présenté/utilisé avant sa date d'expiration.
- 5. Les coupons d'une bannière autre qu'Uniprix ne peuvent être acceptés.
- 6. Un coupon n'est **jamais monnayable**, c'est-à-dire que lorsqu'un coupon est de valeur supérieure au prix du produit, vous **ne remettez pas la différence au client**.
- 7. Le coupon-rabais doit être échangeable au Québec.

Coupon Policy

 Only one coupon per item, even if the item is advertised in the flyer or discounted in stores.

The item purchased must match the coupon description.

If a customer presents more than one coupon (printed off the Internet or other), each coupon must match the item described on the coupon. General rule: **One coupon = one item**

- Flyer coupons and other coupons: Customers are allowed to redeem a coupon with a greater discount than the flyer coupon, but ONLY ONE coupon will be accepted for the same item.
- 3. Over-the-counter drugs cannot be subject to discounts using coupons.
- 4. Coupons must be presented/redeemed before their **expiration date**.
- Coupons from other retailers will not be accepted.
- Coupons have no cash value. If the value of the coupon exceeds the purchase value of the item, do not give customers change or cash back for the difference.
- 7. Coupons must be redeemable in Quebec.